



MESURES SANITAIRES, INFOS COVID

Couvre-Feu à 18h sur l'ensemble du territoire métropolitain



à partir du 16 Janvier 2021



Créé le : 14/01/2021 – Mis à jour le : 16/12/2020

Le 14 janvier 2021 le Premier ministre a annoncé l'avancée du couvre-feu de 20h00 à 18h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain à partir du samedi 16 janvier 2021 pour une durée minimum de 15 jours.

L'objectif du couvre-feu est de limiter les rassemblements durant lesquels les mesures barrières sont moins bien appliquées et où le virus circule rapidement tout en limitant l'impact sur l'économie déjà mise à rude épreuve par l'épidémie.

Les sorties et déplacements sans attestation dérogatoire sont donc interdits de 18h00 à 06h00 sur l'ensemble du territoire métropolitain sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3 750 € en cas de récidive.